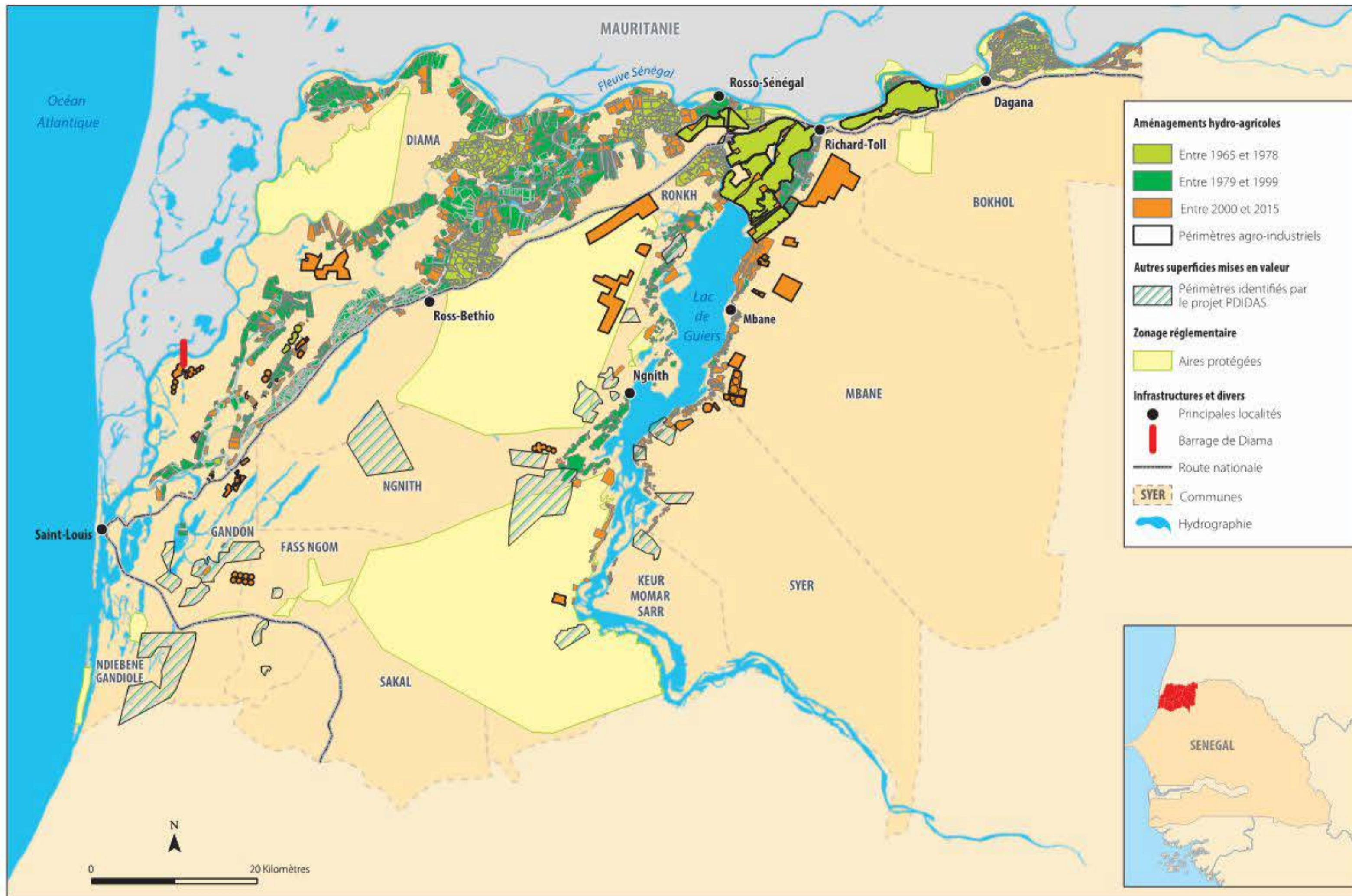


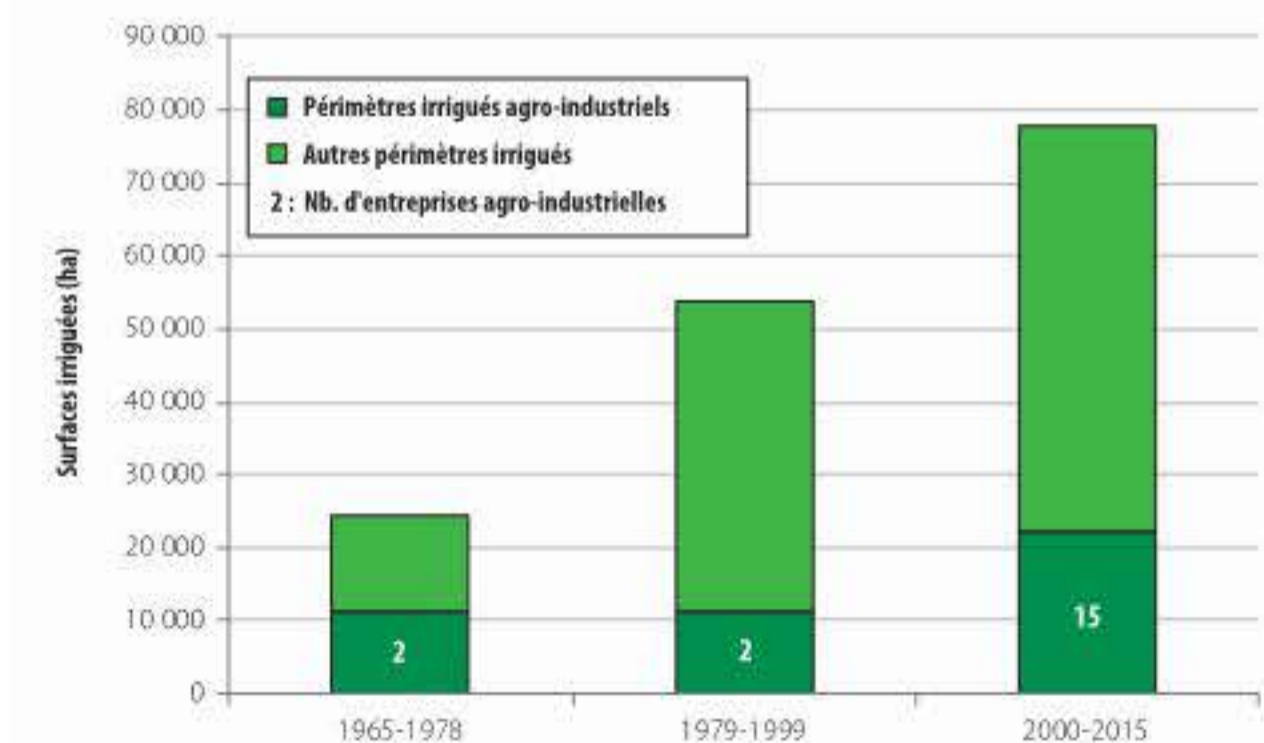
### C39. Dynamique des espaces agricoles dans le delta du fleuve Sénégal

Source : SAED 2012, GéoSénégal 2015, GeoDiff 2016



**Fig. 19. Extension des périmètres irrigués dans le delta du fleuve Sénégal (1965-2015)**

Source : SAED



## LE DELTA DU FLEUVE SÉNÉGAL : QUEL MODÈLE AGRICOLE ?

**Depuis plus de 50 ans, la zone du delta du fleuve Sénégal et du lac de Guiers connaît une croissance constante des aménagements hydro-agricoles. Aujourd'hui, les objectifs de souveraineté alimentaire et de croissance économique assignés au secteur agricole par le gouvernement sont mis en avant pour justifier l'arrivée d'investisseurs agro-industriels qui questionne l'avenir de la région.**

### • Une intensification agricole reposant sur la maîtrise de l'eau

La vallée du fleuve Sénégal est l'une des principales régions agricoles du Sénégal avec un potentiel irrigable de près de 240 000 ha. Au sein de cet espace, la zone du delta et du lac de Guiers (avec son potentiel agricole de 115 200 hectares) s'illustre par des enjeux multiples autour de l'usage des ressources en terre et en eau par l'agriculture (irriguée, de décrue, pluviale), l'élevage pastoral, la pêche, le tourisme et la population (alimentation en eau d'une partie de la capitale, Dakar). La forte intensification des activités agricoles observée aujourd'hui est questionnée sous l'angle de ses impacts en termes de transformations des espaces et des pratiques.

La volonté d'intensifier la production agricole a commencé dès l'indépendance en 1960 par la création de grands aménagements hydrauliques, principalement consacrés au riz, et s'appuyant sur les premières réalisations des années 1950 à proximité de Richard Toll. La SAED (Société d'Aménagement et d'Exploita-

tion des terres du Delta du Fleuve Sénégal et des vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé) est chargée en 1965 du développement de la gestion et de la maintenance des aménagements ainsi que de la distribution de l'eau, tout en exerçant la maîtrise foncière de ces zones pionnières. Près de 25 000 ha de surfaces irriguées ont ainsi été mis en valeur jusqu'en 1978 : 13 500 ha d'aménagements publics et 11 500 ha d'aménagements privés agro-industriels étrangers.

A partir de 1979, sous l'impact des plans d'ajustement structurel, le désengagement de l'Etat entraîne la réduction des missions de la SAED au conseil agricole et à la gestion des aménagements structurants. Les producteurs locaux, organisés en unions, sont chargés de la mise en valeur de leurs exploitations et de la gestion hydraulique des aménagements. Le développement des aménagements privés est facilité par un accès simplifié au foncier géré par les communautés rurales, créées en 1980 (suite de la loi de décentralisation de 1972). Ainsi, entre 1979 et 2000, s'ajoutent près de 29 000 ha d'aménagements hydro-agricoles privés.

Le gouvernement a continué d'appuyer la modernisation de l'agriculture familiale et l'entrepreneuriat privé jusqu'au milieu des années 2000. Mais la crise des prix alimentaires de 2008 conduit à une inflexion de la politique agricole misant désormais sur l'effet d'entraînement supposé des agro-industries. A la faveur de différents dispositifs incitatifs, envi-

ron 25 500 ha irrigués sont ainsi mis en valeur entre 2000 et 2015, dont près de 11 000 ha par des agro-industries étrangères.

### • Agro-industrie et agriculture familiale : concurrences ou synergies ?

Dans les années 1980, le développement des périmètres irrigués privés a été facilité par une meilleure régulation de l'eau - grâce à la mise en place du barrage anti-sel de Diama vers l'embouchure du fleuve (1986) et du barrage de Manantali plus en amont au Mali (1989) -, par la décentralisation de la gestion foncière et par l'accès au crédit, avec la création de la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (1985). Aujourd'hui, l'extension de périmètres irrigués privés continue avec une présence de plus en plus importante d'agro-industries qui investissent dans les aménagements (de 2,5 à 4 millions de FCFA/ha selon le mode d'irrigation choisi). Les projets se développent sur des zones jusque-là dédiées à l'élevage, et sont appuyés par une volonté politique de promouvoir l'agriculture commerciale, la modernisation de l'agriculture familiale et du secteur agro-alimentaire. Pour appuyer ce modèle d'agriculture, les réformes du foncier et de la décentralisation visent à renforcer la sécurisation foncière pour les investisseurs. La Banque mondiale accompagne cette évolution via le Projet de Développement Inclusif et Durable de l'Agrobusiness (PDIDAS), dont l'objectif est de promouvoir la croissance et l'emploi dans cette région du fleuve par une augmentation des investissements productifs privés. En 2015, le projet a déjà pré-identifié plus de 18 000 ha de terres pouvant accueillir de futurs investisseurs ou les extensions d'agro-industries déjà présentes.

Dans ce contexte, de nombreuses questions se posent sur les impacts sociaux et économiques de ce développement agro-industriel, notamment en ce qui concerne la place des activités

pastorales, les modalités d'accès au foncier pour les agriculteurs familiaux et les conséquences des nouveaux investissements sur leurs propres productions et rendements. Plus largement c'est la nature des interactions entre agriculteurs familiaux et agro-industries qui est en jeu. L'agro-industrie aura-t-elle un effet d'entraînement sur la zone du Delta, permettant une amélioration des conditions de vie des populations locales ? Quel sera le devenir des espaces pastoraux où les conflits d'usage sont déjà source de tensions ? En dépit de l'existence de zonages réglementaires, ces espaces diminuent sous l'effet de l'expansion de l'agriculture irriguée et de la production agricole sous contrat avec l'agro-industrie. Les espaces alloués aux agro-industries obligent aujourd'hui les pasteurs à emprunter de nouveaux parcours, moins diversifiés, ce qui renforce les frictions avec les agriculteurs familiaux.

Ce modèle d'intensification agricole et d'ouverture aux investissements agro-industriels est potentiellement conflictuel eu égard à l'importance des densités rurales, de la population agricole et de ses jeunes actifs à la recherche de possibilités d'installation. Si le choix du modèle de développement néolibéral est assumé au niveau politique, les acteurs locaux soutenus par la société civile s'interrogent sur ses impacts sociaux et environnementaux dans des espaces autrefois dédiés aux pratiques pastorales et agro-pastorales.

L'avenir du delta dépendra de la capacité des acteurs à anticiper et à réfléchir à des scénarios d'évolution, à organiser la coexistence et rechercher les synergies entre les différents types d'activités, afin d'assurer un développement territorial durable pour une population en forte croissance.

Jérémy Bourgoïn, Elodie Valette,  
Djibril Diop, Amandine Adamczewski,  
Djiby Dia, Labaly Touré